

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1741

9 septembre 2009

SOMMAIRE

Ana Holding S.A.	83528	LBREP III UK Residential S.à r.l.	83531
Arkanau, s.à r.l.	83533	Lenrec Holding S.A.	83525
Banque Havilland S.A.	83522	Le Sang de la Vigne Sarl	83562
Bellini S.A.	83523	MAG Investments S.à r.l.	83526
Bloom Investments S. à r.l.	83568	N + H Immobilière S.à r.l.	83538
Blue Eagle CDO I	83565	Oteli Europe Management S.à.r.l.	83525
Bouquets Tendance	83547	Parish Capital Luxembourg Holdings II-A, S.à r.l.	83567
Brait S.A.	83529	Poel Baltic Land, S.à r.l.	83533
CMI Insurance (Luxembourg) S.A.	83532	PPF Goethe GP S.à r.l.	83530
Coparinvest S.A.	83537	PPF Goethe LP S.à r.l.	83529
Crecy S.A.	83524	Procap CP S.A.	83534
Eingler International S.à r.l.	83527	Property Concept S.à r.l.	83524
Encore Plus Lux Co Diamants II S.à r.l. ..	83531	Recycling Partner A.G.	83553
Encore Plus Lux Co Metzantine II S.à r.l.	83530	RepCon Lux S.A.	83563
Ere III - N°1 S.à r.l.	83568	Russian Mortgage Conduit SA	83539
Etna	83523	Severn Trent Luxembourg Finance S.A.	83566
European Hotel S.A.	83527	Shawpark Investments B.V.	83527
European Hotel Venture Feeder S.C.A.	83528	Shildon S.A.	83543
European Hotel Venture S.C.A.	83526	SMR Patents S.à r.l.	83560
Eurosieur S.A.	83545	Sotراسي S.à r.l.	83542
ExxonMobil Luxembourg	83529	Spectrum Media S.à r.l.	83528
Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l.	83524	Sunflower Investments S.A.	83523
Fast Invest S.A.H.	83522	TELITAL PARTECIPAZIONI S.A., Indus- trie per le Telecomunicazioni	83568
Fly Capital Management S.à r.l.	83526	Theodors s. à r.l.	83546
Giljaam Holding S.A.	83522	Vanadium S.A.	83531
Hedland Investments S.à r.l.	83557	Vermont Holdings S.A.	83525
International Paper Investments (Luxem- bourg) S.à r.l.	83532	Visiocorp Patents S.à r.l.	83560
Invesrus S.A.	83549	Watamar Holding S.A.	83530
La Fiduciaire de l'Entreprise Luxembourg S.à r.l.	83567	Westen S.à r.l.	83544
Lantiq Holdco S.à r.l.	83541	Wireline Holding S.à r.l.	83541
LBREP III Annandale S.à r.l.	83532	Wolfenbuettel Holdings S. à r.l.	83560
		Xribe Finance S.à r.l.	83535

Banque Havilland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 147.029.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration de la Société a décidé, en date du 31 juillet 2009:

- d'accepter la démission de Martyn Konig comme administrateur de la Société;
- de nommer Laurence Harris Rose, né le 26 mai 1944 à Lausanne, Suisse, résidant 27 rue de Contamines, 1206 Genève, Suisse, comme administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Banque Havilland S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009105743/17.

(090126425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Giljaam Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 57.682.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 août 2009 à 14.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de MM. Joseph El Gammal, Jean Quintus et COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques Bordet, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et de M. Pierre Schill, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009106824/16.

(090128350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Fast Invest S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 66.179.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 juin 2009 que:

1. Les démissions de Messieurs Patrick Moinet et Bruno Beerbaerts, en tant qu'administrateurs de la société sont acceptées.

2. Sont élus administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011:

- Monsieur Pierre-François Wery, né le 30 octobre 1965 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement au 65, rue des Romains à L-8041 Strassen, et
- Madame Ingrid Hoolants, née le 28 novembre 1968 à Vilvoorde (Belgique), demeurant professionnellement au numéro 65, rue des Romains à L-8041 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009104308/21.

(090125117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Bellini S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 79.730.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 avril 2009 à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, les mandats d'Administrateurs de M. Jean QUINTUS, Joseph WINANDY et COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et de M. Pierre SCHILL en tant que Commissaire aux Comptes pour un terme devant expirer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2009.

Copie certifiée conforme

Signatures

Administrateur / Président

Référence de publication: 2009106831/16.

(090128460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Sunflower Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 130.661.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue du 8 juin 2009

Ratification de la cooptation de S.G.A. SERVICES S.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme nouvel administrateur en remplacement de Jean ARROU VIGNOD; démissionnaire. Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (Belgique), adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été nommé en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

La société S.G.A. SERVICES S.A. a été élue lors du Conseil d'Administration du 15 septembre 2008.

Pour la société

SUNFLOWER INVESTMENTS S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009106869/17.

(090128856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Etna, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 111.202.

CESSION DE PARTS

Le soussigné,

Madame Perlita ANIDJAR és qualité administrateur de la société OFIRA INTERNATIONAL Inc., Corporation Number P07000122688, ayant son siège social 1903 60th Place E, Suite M6194, BRADENTON, FL, 34203 USA

Cède à:

Madame Deborah RETHBERG demeurant:

41812 ANDREW DRIVE CLARKS-VILLE 37042 TENNESSE USA

L'ensemble des 1.000 parts sociales qu'elle détient de la Sàrl ETNA, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le n° B 111.202 au capital de 12.500 EUR.

La présente vente est consentie à la valeur forfaitaire de 1,00 €.

A dater de la cession, l'acheteur se reconnaît rétroactivement seul et unique redevable envers la société et les Tiers.

Fait à Luxembourg, le 15 mai 2009.

OFIRA INTERNATIONAL Inc. / Mme Déborah RETHBERG

Le vendeur / L'acheteur

Signature / Signature

Référence de publication: 2009106825/21.

(090128241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 110.860.

—
Extrait de la résolution circulaire

adoptée par tous les membres du Conseil de Gérance le 1^{er} juillet 2009

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009107034/16.

(090128965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Property Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.750,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 127.999.

—
Extrait des décisions prises lors du Conseil de Gérance tenu en date du 15 juin 2009

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

PEIGNEUX Alain, Gérant de la Société a également transféré son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009107043/17.

(090128255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Crecy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 73.161.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue du 9 juin 2009

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. La société FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, la société S.G.A. SERVICES S.A. siège social au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et Monsieur Norbert SCHMITZ, adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé en tant que Représentant Permanent de la société FMS SERVICES S.A. Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

Pour la société

CRECY S.A.

N.SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009106875/21.

(090128869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Vermont Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 75.687.

Extrait des résolutions circulaires adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 6 août 2009

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 6 août 2009 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle, étant le 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec effet au 30 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Vermont Holdings S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009107042/16.

(090128651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Oteli Europe Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.221.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 6 juillet 2009

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2009.

M. Jean-Louis Camuzat, gérant de la Société, a son adresse professionnelle au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Oteli Europe Management S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009107073/17.

(090128537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Lenrec Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 24.077.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2009

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Thierry SCHMIT adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé en tant que Représentant Permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

Pour la société
LENREC HOLDING S.A.
S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur

Référence de publication: 2009106883/21.

(090128921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

European Hotel Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.271.

—
Extrait des résolutions prises par la gérance en date du 6 juillet 2009

La gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2009.

European Hotel S.A., gérant commandité de la Société, a, depuis le 1^{er} juillet 2009, son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour European Hotel Venture S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009107074/16.

(090128530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Fly Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 139.126.

—
Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance prises en date du 15 juin 2009

Première résolution

Le Conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Le gérant A de la Société, Rémi Terrail, a également transféré son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009107076/17.

(090128409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

MAG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.523.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé unique le 23 juillet 2009

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique le 23 juillet 2009 que:

- le siège de la société est transféré, avec effet immédiat, du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;

- James K. Markey a démissionné de sa fonction de gérant le 13 juin 2008 et Bernard J. Theisen a démissionné de sa fonction de gérant le 31 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 Luxembourg

Le Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009105309/20.

(090126614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

European Hotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 137.192.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 06 juillet 2009

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Mr. Jean-Louis Camuzat, administrateur de la Société, a son adresse professionnelle au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *European Hotel S.A.*
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009107078/16.

(090128367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Eingler International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 99.769.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique adoptée le 15 juin 2009

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Mr. Eddy DOME et Mme. Géraldine SCHMIT, Gérants de la Société ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009107083/17.

(090128356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Shawpark Investments B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.150,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 90.357.

—
*Extrait de la résolution circulaire
adoptée par tous les membres du conseil de gestion le 1^{er} juillet 2009*

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

SCHMIT Géraldine et MAZZONI Fabio, Gérants de la Société ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Les Gérants de la Société informent que la dénomination sociale de l'Associé de la Société a changé et est désormais Obrona Holding; le siège social de l'Associé de la Société, Obrona Holding, se trouve désormais au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009107045/21.

(090128234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

European Hotel Venture Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.278.

—
Extrait des résolutions prises par la gérance en date du 6 juillet 2009

La gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2009.

European Hotel S.A., gérant commandité de la Société, a, depuis le 1^{er} juillet 2009, son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *European Hotel Venture Feeder S.C.A.*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009107075/16.

(090128416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Spectrum Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.105.

—
EXTRAIT

En date du 27 mai 2009, Tulipa Media Holding Limited, associé unique de la Société, a transféré la totalité de ses 500 parts sociales à TAMG Limited ayant son siège social à 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX et enregistrée au Financial Services Commission sous le numéro 103286.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009107136/17.

(090128517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Ana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.064.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 juin 2009 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant qu'Administrateur:

Monsieur Joseph WINANDY, né à Ettelbruck le 16 février 1946, demeurant 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Monsieur Koen LOZIE, 18, rue des Sacrifiés, L-8356 Garnich

COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

et le mandat de Commissaire aux Comptes de:

FIDUCIAIRE HRT, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes du 31.12.2009.

Pour copie conforme

J. WINANDY / COSAFIN S.A.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009106829/21.

(090128420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

ExxonMobil Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 449.723,20.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 72.559.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée
Générale Extraordinaire tenue à Bertrange le 14 août 2009*

L'Assemblée décide:

de remplacer Monsieur Luigi Zambon, domicilié à 18, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, Luxembourg, comme administrateur de la société par Monsieur Yves Joseph Paul Loisel, né le 23 avril 1951 à Boulogne-Sur-Mer, France, domicilié à 8, rue Mambra, L-8246 Mamer, Luxembourg, à partir du 1^{er} août 2009. Son mandat prendra fin à la date de l'Assemblée Générale de 2012.

Pour copie conforme

R. Kremer

Référence de publication: 2009107139/17.

(090128546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Brait S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 13.861.

—
Les comptes annuels consolidés au 31.03.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2009.

Pour BRAIT S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009107102/16.

(090128269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

PPF Goethe LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.448.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé de la Société en date du 24 juillet 2009 que Monsieur Stefan Mauro Schraut, né le 19 décembre 1971 à Milan, Italie, demeurant 1-3 Strand, WC2N 5HR Londres, Royaume-Uni, a été nommée en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est dorénavant composé de:

- Mr. Philipp Barrett;
- Mr. Ben Penaliggon;
- Mr. Stefan Mauro Schraut; and
- Mr. Bodo Demisch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009107117/21.

(090128185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Watamar Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 16.257.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 11 juin 2009 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2011:

- M. Abdallah W. TAMARI, homme d'affaires, demeurant à Beyrouth (Liban), avenue George Haimari, Président et Administrateur,

- Mme Nada ABOUHAMAD, docteur en droit, demeurant à Beyrouth (Liban), rue Chebaro, 22, Administrateur,

- M. Nassib CHEDID, docteur en droit, demeurant à Beyrouth (Liban), rue Chebaro, 22, Administrateur,

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009107128/16.

(090128337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Encore Plus Lux Co Metzantine II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 126.700,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.606.

RECTIFICATIF

Document rectificatif

Mention pour publication remplaçant la mention déposée antérieurement

Le bilan au 31 décembre 2008 enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2009 réf.L.090121011.04 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009107170/17.

(090128107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

PPF Goethe GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.347.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé de la Société en date du 24 juillet 2009 que Monsieur Stefan Mauro Schraut, né le 19 décembre 1971 à Milan, Italie, demeurant 1-3 Strand, WC2N 5HR Londres, Royaume-Uni, a été nommé en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est dorénavant composé de:

- Mr. Philipp Barrett;

- Mr. Ben Penaliggon;

- Mr. Stefan Mauro Schraut; and

- Mr. Bodo Demisch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009107116/21.

(090128183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Encore Plus Lux Co Diamants II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 129.645.

—
DOCUMENT RECTIFICATIF

Mention pour publication remplaçant la mention déposée antérieurement

Le bilan au 31 décembre 2008, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2009, réf.L.090121001.04 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 12 août 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009107178/16.

(090128103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

LBREP III UK Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.995,98.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 129.659.

—
EXTRAIT

Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de Catégorie B de la Société, est désormais domicilié au 1271, Sixth Avenue, 38^{ème} étage, New York, NY 10020, Etats Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour extrait conforme

LBREP III UK Residential S.à r.l.

Michael Denny / Michael Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2009107408/17.

(090128939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Vanadium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 95.448.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 juillet 2009

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé administrateur.

Monsieur ROSSI Jacopo, employé privé, et Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs en remplacement de Mesdames Marie-Fiore RIES-BONANI et Romaine SCHEIFER-GILLEN, administrateurs sortants.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Adrien SCHAUS, commissaire sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

VANADIUM S.A.

Alexis DE BERNARDI / Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009106257/20.

(090127577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

LBREP III Annandale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 195.725,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.052.

—
EXTRAIT

Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de Catégorie B de la Société, est désormais domicilié au 1271, Sixth Avenue, 38^{ème} étage, New York, NY 10020, Etats Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour extrait conforme

LBREP III Annandale S.à r.l.

Michael Denny / Michael Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2009107410/17.

(090128930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.803.352.900,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.703.

—
EXTRAIT

L'adresse pour Madame Kristien F.A. Kaelen suivante a changé:

- Madame Kristien F.M. Kaelen, réside désormais au 166, Chaussée de la Hulpe, B-1170 Bruxelles, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2009107143/16.

(090128583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

CMI Insurance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.803.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 26 mai 2009

Les actionnaires de la Société ont réélu les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2010:

1. Robert-Henry Mallett,
2. Simon John Friend;
3. Mark Hamper;
4. Guy Harles,
5. John Stephen Edwards.

Les actionnaires de la Société ont également nommé PriceWaterhouseCoopers, 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société, en remplacement de KPMG Audit, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CMI Insurance (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009107399/21.

(090128159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Poel Baltic Land, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.557.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 juillet 2009

Première résolution

L'associé unique de la société nomme Monsieur Alain HEINZ, né le 17 mai 1969 à Forbach (France), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2009.

Monsieur Alain HEINZ est désigné pour une période illimitée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009107839/17.

(090129361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Arkanau, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 105.167.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le quinze juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Olivier Christian Maurice Nicolas STAS, informaticien, né à Liège (Belgique) le 8 octobre 1967, demeurant à B-6717 Attert (Belgique), 51, rue de Rédange, ci-après "l'Associé unique".

Le comparant a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. ARKANAU, S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 105167 a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 14 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 330 du 14 avril 2005.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune;

III. L'Associé unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. L'Associé unique est le propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant que tel, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. L'Associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par l'Associé unique au gérant de la Société pour son mandat jusqu'à ce jour;

VII. L'Associé unique déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-4260 Esch-sur-Alzette, 39, rue du Nord.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Stas, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2009. LAC/2009/28779. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009107750/37.

(090129307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Procap CP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 119.842.

L'an deux mille neuf, le six août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "PROCAP CP S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au Site du PED, L-4802 Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 119842, constituée suivant acte notarié en date du 15 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2139 du 16 novembre 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 756 du 7 avril 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, directeur, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Aurore SIOEN, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Transfert de siège social du Site du P.E.D., L-4802 Rodange à Zone Industrielle de Salzbaach, L-9559 Wiltz avec effet au 31 juillet 2009.

- Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts de telle sorte qu'il se compose désormais comme suit:

"Le siège de la société est établi dans la commune de Wiltz. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration)."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social du Site du P.E.D., L-4802 Rodange à Zone Industrielle de Salzbaach, L-9559 Wiltz avec effet au 31 juillet 2009.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). "Le siège de la société est établi dans la commune de Wiltz. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, A. SIOEN, C. DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 août 2009. Relation: EAC/2009/9609. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 AOUT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009107670/64.

(090129437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Xrìbe Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.980.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of July.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

I VIAGGI DEL VENTAGLIO SpA, a public limited company, incorporated and existing under the laws of Italy, with registered office in I-20146 Milan, via dei Gracchi 35 (Italy),

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting in its capacity, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) XRIBE FINANCE S.à r.l., with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B 111.980. was incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, on October 5, 2005, published in the Mémorial C number 431 of February 28, 2006.

II.- That the capital of the company XRIBE FINANCE S.à r.l., pre-named, presently amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III.- That it derives from the share register of the company that the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company XRIBE FINANCE S.à r.l.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company XRIBE FINANCE S.à r.l. which has discontinued all activities, and to appoint itself as liquidator.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company XRIBE FINANCE S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent Managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately one thousand three hundred and twenty-five euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

I VIAGGI DEL VENTAGLIO SpA, une société anonyme de droit italien, avec siège social à I-20146 Milan, via dei Gracchi 35 (Italie),

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme XRIBE FINANCE S.à r.l. ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 111.980, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 431 du 28 février 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme XRIBE FINANCE S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III.- Que selon le registre des actionnaires de la société la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société XRIBE FINANCE S.à r.l..

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société XRIBE FINANCE S.à r.l., qui a interrompu ses activités, et de se nommer liquidateur.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société XRIBE FINANCE S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cent vingt-cinq euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 août 2009. Relation GRE/2009/2836. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 13 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009107698/98.

(090129167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Coparinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 35.631.

L'an deux mille neuf, le sept août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "COPARINVEST S.A." (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié en date du 27 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 39 du 1^{er} février 1991.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte du notaire soussigné, en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial numéro 730 du 11 avril 2006.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 35 631.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore BONANI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Evelyne BEY, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Dissolution anticipée de la Société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à VINGT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (20.650.000,- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de procéder à la dissolution anticipée de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaires des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: Monsieur Mohammed KARA, expert comptable, né à Oum Toub Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées;

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise;

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société;

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.F. RIES-BONANI, E. BEY, S. ERK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 11 août 2009. Relation: EAC/2009/9724. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 AOUT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009107671/70.

(090129435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

N + H Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7570 Mersch, 90, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 112.914.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Roger NEUMANN, assureur, né à Luxembourg, le 25 mai 1961, demeurant à L-7430 Fischbach (Mersch), 20 Im Batz.

2) Monsieur Juha HONGISTO, ingénieur diplômé, né à Helsingfors (Finlande), le 16 juin 1944, demeurant à L-5620 Mondorf-les-Bains, 6, rue Jean-Pierre Ledure.

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Romain ZIMMER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a) Que la société à responsabilité limitée "N + H IMMOBILIERE S.à r.l." établie et ayant son siège social à L-7570 Mersch, 90, rue Nicolas Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112.914, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 595 du 22 mars 2006.

b) Que le capital social de la Société à été fixé lors de la constitution à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

c) Que les comparants sont les seuls et uniques associés ("les Associés") et qu'ils déclarent explicitement vouloir dissoudre la Société, laquelle a interrompu ses activités.

d) Que les Associés déclarent qu'ils ont pleine connaissance des statuts de la Société et qu'ils connaissent parfaitement la situation financière de la Société.

e) Que les Associés désignent Monsieur Roger NEUMANN, prédésigné, comme liquidateur de la Société, lequel a plein pouvoir d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

f) Que les Associés déclarent de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

g) Que les Associés déclarent avoir repris tout l'actif de la Société et qu'ils s'engagent à régler tout le passif de la Société indiqué au point f).

h) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, Monsieur Juha HONGISTA, prédésigné, désigné "commissaire-vérificateur" par les actionnaires de la Société.

i) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

j) Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour l'exécution de leur mandat.

l) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à L-7570 Mersch, 90, rue Nicolas Welter.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et les comparants, en tant qu'Associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ZIMMER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2009. Relation GRE/2009/2859. Reçu soixante-quinze euros 75 EUR.

Le Receveur ff. (signé): PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009107697/58.

(090129143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Russian Mortgage Conduit SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.635.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the third of April.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Stichting RMC, a foundation incorporated and governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam

hereby represented by Mr Frédéric Lahaye, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Amsterdam on 27 July 2009.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder Russian Mortgage Conduit SA, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.635 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg on 20 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2857 on 10 December 2007. The articles of incorporation have not been amended since its incorporation.

II.- The Company has a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to dissolve the Company and to proceed with the immediate liquidation of the Company.

V.- The appearing party, acting as liquidator of the Company, declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company. The liquidation of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VII.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juillet 2009.

Par devant Nous Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting RMC, une fondation régie par les lois hollandaises ayant son siège social au Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam ici représentée aux fins des présentes par Mr Frédéric Lahaye, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Amsterdam le 27 juillet 2009.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est l'actionnaire unique de Russian Mortgage Conduit SA, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B133.635 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, le 20 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2857 du 10 décembre 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- La comparante, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Frédéric Lahaye, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 août 2009. LAC/2009/31488. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009107659/88.

(090129288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**Lantiq Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Wireline Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.045.

In the year two thousand and nine, on the fourth of August.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Golden Gate Capital Opportunity Fund, L.P.", a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number WK-20748 and whose registered address is at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands,

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, residing in Arlon, by virtue of a proxy, hereto annexed.

Such appearing party is the sole shareholder of "Wireline Holding S.à.r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 412 F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 147045, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Jean-Joseph Wagner, dated 03 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1466 of 29 July 2009. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital has required the notary to enact the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to change the Company's name into "LANTIQ HOLDCO S.à r.l." and to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company that shall be read as follows:

"This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "LANTIQ HOLDCO S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law")."

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatre août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"Golden Gate Capital Opportunity Fund, L.P.", un limited partnership existant et régi par le droit des Iles Caymans, immatriculé auprès du Registrar of Companies sous le numéro WK-20748 et dont le siège social est c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration ci-annexée.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "WIRELINE HOLDING S.à.r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 412 F, Route d'Esch L-1030 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147 045, constituée suivant un acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, en date du 03 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1466 du 29 juillet 2009. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société au profit de "LANTIQ HOLDCO S.à r.l." et de modifier l'article 1 des statuts qui doit être lu comme suit:

"Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de LANTIQ HOLDCO S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

DONT ACTE, passé à Belvaux, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 août 2009. Relation: EAC/2009/9528. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 AOÛT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009107683/70.

(090129468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Sotراسي S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 41.717.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société par action simplifiée de droit français SOTRASI LOGISTIQUE ET SERVICES S.A.S., ayant son siège social à F-75016 Paris, 7 & 9, rue Auguste Maquet (Paris), R.C.S. Paris numéro B421928789,

ici dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée SOTRASI S.à r.l., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg numéro B 41.717, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 octobre 1992, publié au Mémorial C numéro 14 du 11 janvier 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Francis KESSELER en date du 16 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1529 du 10 août 2006 (la "Société").

2) Qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 13 juillet 2009 Monsieur Roger Jean François GAGNERAUD, directeur, demeurant à F-75016 Paris, 23, rue Raynouard (France), a cédé ses trente (30) parts sociales sans désignation de valeur nominale dans la prédite société à responsabilité limitée SOTRASI S.à r.l. à la société SOTRASI LOGISTIQUE ET SERVICES S.A.S., prédésignée.

3) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

4) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

5) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

6) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

7) Que la comparante déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur ainsi que tout l'actif de la Société.

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée à la gérance de la Société pour l'exécution de son mandat.

10) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

83543

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2009. Relation GRE/2009/2844. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 13 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009107699/49.

(090129174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Shildon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.239.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

La société DANAROM HOLDING LIMITED, établie et ayant son siège social à 25, Aphrodite Street, 2nd Floor, 1666 Nicosia, Cyprus,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme SHILDON S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 82.239,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1133 du 10 décembre 2001,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1163 du 14 juin 2007.

Que le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par TROIS CENT DIX (310) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9005. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 août 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009107712/43.

(090129230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Westen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.231.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendneun, den dreißigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Alfred BRICKA, Diplomingenieur, geschäftsansässig in CH-1820 Territet, 22, avenue Chante-Merle, (Schweiz), hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

a) Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Westen S.à r.l.", (die „Gesellschaft“), mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg, Sektion B, unter der Nummer 106.231, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxembourg, am 21. Januar 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 602 vom 22. Juni 2005, und dass deren Satzungen mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 15. Mai 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1467 vom 13. Juni 2008.

b) Dass das Gesellschaftskapital der Gesellschaft einen jetzigen Stand von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) hat, eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

c) Dass der vorgenannte Komparent alleiniger Eigentümer aller Anteile ist und in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafter (der "Alleingesellschafter") ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft auflösen zu wollen.

d) Dass der Alleingesellschafter die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

e) Dass der Alleingesellschafter, gemäß Artikel 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sofort die zweite und dritte außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft einberuft und beide sofort hintereinander abhalten wird.

f) Dass Alleingesellschafter, in seiner Eigenschaft als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass der Alleingesellschafter persönlich die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

Der Liquidationsbericht, vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

g) Dass der Alleingesellschafter die Aktiengesellschaft "G.T. Fiduciaires S.A.", mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg, Sektion B, unter der Nummer 121.820, zum Prüfungskommissar ernannt, mit dem Auftrag den Liquidationsbericht zu überprüfen.

Nach Kenntnisnahme durch des Berichtes des Prüfungskommissars, stimmt der Alleingesellschafter den Schlussfolgerungen des Berichtes zu, und erteilt dem Prüfungskommissar volle Entlast für die Ausübung seines Mandates.

Der Bericht des Prüfungskommissars, vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

h) Dass der Alleingesellschafter in einer dritten außerordentlichen Generalversammlung die Auflösung der Gesellschaft beschließt, unter Vorbehalt der Übernahme aller eventuellen Verpflichtungen der Gesellschaft durch den Unterzeichneten.

Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten.

i) Dass dem Liquidator und dem Prüfungskommissar volle Entlast für die Ausübung ihrer jeweiligen Mandate erteilt wird.

j) Dass dem Geschäftsführer ebenfalls volle Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tage erteilt wird.

k) Dass die Geschäftsbücher und betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, aufbewahrt werden.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der vorgenannten Gesellschaft "Westen S.à r.l." festgestellt.

83545

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Kompargenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2009. Relation GRE/2009/2845. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 13 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009107714/67.

(090129192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Eurosieur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 95.351.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "EVANS INVESTMENTS HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 71285,

ici représentée par Madame Annie SWETENHAM, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "EUROSIEUR S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95351, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 977 du 23 septembre 2003.

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, la comparante requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la comparante approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SWETENHAM - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 août 2009. Relation GRE / 2009/2830. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 13 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009107705/62.

(090129088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Theodors s. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.178.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le quatre août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Théo GREIVELDINGER, commerçant, né à Grevenmacher, le 1^{er} mars 1933, demeurant à L-5427 Greiveldange, 18, Hamesgaass

ci-après nommée "l'associée unique",

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée THEODORS S.A.R.L. ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 35.178

ci-après dénommée "la Société",

a été constituée suivant acte reçu par acte notarié en date du 31 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 128 du 15 mars 1991

- que la société n'a jamais eu d'activité commerciale depuis sa constitution

- que le capital social de la Société est fixé à cinq cent mille Francs Luxembourgeois (500.000,- LUF), représentée par cinq cents (500) parts sociales de mille Francs Luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

- Que l'associé unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société et a pleine connaissance des statuts de la Société et en connaît parfaitement la situation financière.

Ensuite le comparant en sa qualité d'Associé unique déclare dissoudre par les présentes la Société avec effet immédiat et déclare que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné.

Qu'en qualité d'associé unique il se trouve investi de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

Partant la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Le comparant donne décharge pleine et entière au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-5427 Greiveldange, 18, Hamesgaass.

Toutefois, aucune confusion de patrimoines entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 modifiée le 7 septembre 1987) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, lequel a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. GREIVELDINGER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2009. Relation: LAC/2009/31880. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009107751/50.

(090129405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Bouquets Tendance, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 48, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 147.664.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le douze août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Annie CHAMPION, fleuriste, née à Romans/Isère (F) le 27 juillet 1949, demeurant à L-3899 Foetz, 121, rue Théodore Wacquant.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de "BOUQUETS TENDANCE".

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'export, l'import, la commercialisation de produits et de services, notamment de fleurs et objets de décoration.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT-VINGT-CINQ (125) parts sociales de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique, Madame Annie CHAMPION, fleuriste, née à Romans/Isère (F) le 27 juillet 1949, demeurant à L-3899 Foetz, 121, rue Théodore Wacquant, préqualifiée.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille neuf (31.12.2009).

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Annie CHAMPION, fleuriste, née à Romans/Isère (F) le 27 juillet 1949, demeurant à L-3899 Foetz, 121, rue Théodore Wacquant, prénommée.

2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

3. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-2763 Luxembourg, 48, rue Sainte Zithe.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante dûment représentée, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: A. Champion, Moutrier Blanche.
Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 août 2009. Relation: EAC/2009/9834. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 août 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009107749/96.

(090129708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Invesrus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 147.648.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le seize juillet.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

ZAIDA COMPANY LIMITED, une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à Gibraltar, suite 23B, Watergardens 6, inscrite au registre des sociétés de Gibraltar sous le numéro 64276,

ici représentée par Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Gibraltar, le 26 juin 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les présentes par le propriétaire des actions ci-après créées une société anonyme, sous la dénomination de INVESRUS S.A. (la "Société"), qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de mai à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 17 mai à 11 heures en l'an 2011.

Souscription

Les statuts de la Société ainsi établis, ZAIDA COMPANY LIMITED, prénommée, représentant l'intégralité du capital social déclare souscrire les trois cent dix (310) actions et les libérer intégralement en espèces par le versement du montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) de sorte que ledit montant se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions de l'actionnaire unique

La comparante, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit, prend les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher (Luxembourg), demeurant professionnellement au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Madame Denise VERVAET, employée, née le 13 février 1954 à Molenbeek-St-Jean (Belgique), demeurant professionnellement au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Madame Sabrina COLLETTE, employée, née le 14 août 1979 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 81.939.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

5) Le siège social est fixé à L-1114 Luxembourg, 3. rue Nicolas Adames.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SCHILL et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet. LAC / 2009 / 29044. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009107732/236.

(090129439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Recycling Partner A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.635.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Maxime CRAIPEAU, chef d'entreprise, né le 6 août 1981 à Baveux (France), résidant à F-75009 Paris, 12 rue d'Amsterdam (France),

représenté par Maître Delphine DANHOUI, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 juin 2009.

- Monsieur Matthias PRINZ, employé technique, né le 10 mars 1959 à Kastel-Staadt (Allemagne), résidant à D-54293 Trier-Ehrang, SeiferstraBe 16 (Allemagne),

représenté par Maître Delphine DANHOUI, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé donnée le 21 juillet 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et par les présents statuts.

Titre I^{er} . Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts, sous le nom de RECYCLING PARTNER A.G. (ci-après la "Société").

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Wasserbillig, commune de Mertert. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la commune de Mertert par simple résolution de l'administrateur unique ou du conseil d'administration. Il pourra être transféré ailleurs au Grand-Duché du Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Par simple décision de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Une telle déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité pour l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'activité d'import-export de pièces d'usure en acier et autres pièces pour broyeurs à ferraille et autres machines destinées au recyclage des métaux.

La Société aura également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et dans toute forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par toute autre manière ainsi que le transfert par vente, l'échange ou dans tous autres titres de quelque nature et l'administration, le contrôle et de développement de son portefeuille.

La Société pourra accorder des garanties, prêts ou assistance aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, la Société pourra exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 75.000 (soixante quinze mille euros) représenté par 750 (sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, chaque action étant entièrement libérée.

Chaque action donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure du possible et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à une partie tierce (le "Cédant") doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant (i) le nombre d'actions dont la cession est demandée, (ii) le prix par actions auquel le Cédant souhaite céder ses actions, et (iii) les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exercera proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les actions ne seront fractionnées: si le nombre d'actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre d'actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédant seront, à défaut d'accord, attribuées par voie de tirage au sort. L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le(s) autre(s) actionnaire(s) par lettre recommandée avec accusé de réception dans les deux mois de réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces actions sera déterminé d'un commun accord entre le Cédant et le ou les actionnaire(s) cessionnaire(s), et à défaut d'accord, par un expert indépendant choisi sur la liste des réviseurs d'entreprises luxembourgeois désigné d'un commun accord entre le Cédant et le ou les actionnaire(s) cessionnaire(s). En cas de désaccord entre le Cédant et le ou les actionnaire(s) cessionnaire(s) sur le choix de l'expert indépendant, celui-ci sera désigné par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente. L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission. Le prix fixé par l'expert liera les parties et ne sera pas susceptible d'appel ou d'une quelconque contestation devant une quelconque juridiction.

En cas de décès de l'un des actionnaires de la Société, la présente clause de préemption sera applicable à l'héritier, ou le cas échéant, aux héritiers dudit actionnaire au cas où celui-ci ou ceux-ci souhaiteraient céder à une partie tierce tout ou partie de leurs actions ainsi acquises.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, aux conditions prescrites par la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Titre II. Administration

Art. 7. La Société est administrée par un administrateur ou, lorsque la Société comprend plus d'un actionnaire, par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Dans le cas d'une ou de plusieurs vacances d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, pour des raisons de mort, départ à la retraite ou autre, les administrateurs restant en fonction ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un Président et un vice-président. Il peut également choisir une secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées d'actionnaires. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le Président, et le cas échéant par le secrétaire.

Les copies ou extraits sont signés par le Président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut se réunir sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si tous les administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Un administrateur peut voter à la réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, câble, télégramme, télex ou téléfax, un autre administrateur comme mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs administrateurs.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les administrateurs participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les administrateurs concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Les décisions sont prises à l'unanimité des présents et représentés.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs produiront effet au même titre qu'une décision prise en réunion du conseil d'administration.

De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique adressée par lettres, télégrammes, télex ou télécopie.

Art. 9. L'administrateur unique ou le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée des actionnaires par la loi du 10 août 1915, ou par les présents statuts, seront de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ou de représentation de la Société, à un ou des administrateurs ou à de tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société, selon les conditions déterminées par le conseil d'administration.

Il peut aussi conférer tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne doit pas nécessairement être administrateur, désigner ou licencier tout employé et fixer leur indemnité.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe des 3 (trois) administrateurs ou encore par la signature de toute personne à qui le conseil d'administration aura délégué les pouvoirs et conféré mandat y compris l'administrateur délégué.

Dans l'exécution de leur mandat, les administrateurs ne sont pas tenus personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs devoirs.

Art. 11. La surveillance des opérations de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixera leur nombre et déterminera leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat qui ne pourra excéder 6 (six) ans.

Tout commissaire sortant est rééligible. Les commissaires peuvent être révoqués à tout moment.

Titre III. Assemblée Générale des actionnaires

Art. 12. Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société.

Toute assemblée générale ne sera régulièrement constituée que si tous les actionnaires sont présents ou représentés. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, accomplir, ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société, ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation, le premier juin à 14.00 (quatorze) heures.

Si la date de l'assemblée est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoqués seront prises à l'unanimité. Chaque action donne droit à un vote.

Si tous les actionnaires sont présents et représentés à l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils affirment qu'ils ont été informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans notification préalable ou publication.

Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les actionnaires produiront effet au même titre qu'une décision prise en assemblée générale.

De telles signatures peuvent être confirmées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique adressée par lettres, télégrammes, télex ou télécopie.

Titre IV. Exercice social - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'exercice sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Le conseil d'administration établit ou délègue l'établissement des comptes annuels à la fin de chaque exercice, dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration soumettra le bilan de la Société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi au(x) commissaire(s) qui, sur ce, établira son rapport.

Quinze jours avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société, ou les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

L'excédent créditeur du compte de pertes et de profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale prévue par la loi aura atteint un dixième du capital souscrit.

En cas de libération partielle des actions, le dividende sera payé proportionnellement au montant déjà libéré.

Les dividendes intérimaires peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'assemblée générale décidant de la liquidation, qui détermine leurs pouvoirs.

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les comparants déclarent souscrire aux 750 (sept cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social comme suit:

- Monsieur Maxime CRAIPEAU, prénommé, cinq cents actions	500
- Monsieur Matthias PRINZ, prénommé, deux cent cinquante cent actions	250
Total: sept cent cinquante actions	750

Toutes les 750 (sept cent cinquante) actions de la Société ont été entièrement libérées, par versement en espèces, de sorte que la somme d'EUR 75.000 (soixante quinze mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

1) A titre exceptionnel, la première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

Déclaration

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont remplies.

83557

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ neuf cent soixante-quinze euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, préqualifiés, dûment représentés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui de commissaires aux comptes à 1 (un). Leur mandat se terminera à la fin de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

2.- Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Monsieur Maxime CRAIPEAU, chef d'entreprise, né le 6 août 1981 à Baveux (France), résidant à F-75009 Paris, 12 rue d'Amsterdam (France);

- Monsieur Matthias PRINZ, employé technique, né le 10 mars 1959 à Kastel-Staadt (Allemagne), résidant à D-54293 Trier-Ehrang, SeiferstraBe 16 (Allemagne);

- Madame Jessica BUHLER, employée commerciale, née le 14 avril 1970 à Téhéran (Iran), résidant à D-54470 Bernkastel-Kues, Wiesenweg 30 (Allemagne).

3.- La société civile AUTONOME DE REVISION, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg numéro E955, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

4.- Le siège social de la Société est fixé à L-6630 Wasserbillig, 38 Grand Rue.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DANHOUI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 août 2009. Relation GRE / 2009/2809. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 13 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009107744/219.

(090129349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Hedland Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 119.848.

In the year two thousand nine, on the fourth day of August.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Mr Jacek WYSOCKI, company's director, residing at ul. Gebicka 4/4, 03-126 Warszawa, Poland,

2) Mr Jerzy DYRDA, company's director, residing at ul. Francizka Kotuli 1B, 35-122 Rzeszow, Poland,

3) Mrs Bozena CIUPINSKA, company's director, residing ul. Grochowska 37, 31-516 Kraków, Poland,

4) Mr Boguslaw PILSZCZEK, company's director, ul. Widna 14, 31-464 Krakow, Poland,

all represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg, 23 rue Aldringen, by virtue of four proxies dated on 15 July 2009 and on 29 July 2009.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole actual shareholders of Hedland Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary on the 19 August 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2131 of 15 November 2006.

- that the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide the replacement of the current one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each by twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares with a nominal value of

zero point zero zero one euro (EUR 0.001) representing the corporate capital, attributed to the actual shareholders proportionally to their respective participation in the share capital.

Second resolution

The shareholders decide to increase the subscribed capital by an amount of TWO THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (EUR 2,200) to bring it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500) to FOURTEEN THOUSAND SEVEN HUNDRED EUROS (EUR 14,700) by the issuance of TWO MILLION TWO HUNDRED THOUSAND (2,200,000) new shares with a par value of zero point zero zero one euro (EUR 0.001) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon intervenes:

- 1) Mrs Bozena CUIPINSKA, prenamed, represented as stated here above, by Mr Philippe AFLALO, prenamed, declares to subscribe for SIX HUNDRED SIXTY SEVEN THOUSAND EIGHT HUNDRED SEVENTY TWO (667,872) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash,
- 2) Mr Boguslaw PILSZCZEK, prenamed, represented as stated hereabove, by Mr Philippe AFLALO, prenamed, declares to subscribe for EIGHT HUNDRED FORTY-SEVEN THOUSAND ONE HUNDRED SEVEN (847,107) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash.
- 3) Mr Jerzy DYRDA, prenamed, represented as stated hereabove, by Mr Philippe AFLALO, prenamed, declares to subscribe for NINETY NINE THOUSAND ONE HUNDRED SIXTY-EIGHT (99,168) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash.
- 4) Mr Jacek WYSOCKI, prenamed, represented as stated here above, by Mr Philippe AFLALO, prenamed, declares to subscribe for FIVE HUNDRED EIGHTY-FIVE THOUSAND EIGHT HUNDRED FIFTY-THREE (585,853) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash.

The total amount of TWO THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (EUR 2,200) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to amend the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is fixed at FORTEEN THOUSAND SEVEN HUNDRED EUROS (EUR 14,700) represented by FORTEEN MILLION SEVEN HUNDRED THOUSAND (14,700,000) shares with a par value of ZERO POINT ZERO ZERO ONE EURO (EUR 0.001) each, all fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (EUR 1,200).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le quatre août.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Jacek WYSOCKI, administrateur de société, demeurant à ul. Gebicka 4/4, P-03126 Warszawa Pologne,
 - 2) Monsieur Jerzy DYRDA, administrateur de société, demeurant à ul. Francizka Kotuli 1B, 35122 Rzeszow, Pologne,
 - 3) Madame Bozena CIUPINSKA, administrateur de société, demeurant à ul. Grochowska 37, 31-516 Kraków, Pologne,
 - 4) Monsieur Boguslaw PILSZCZEK, administrateur de société, demeurant à ul. Widna 14, 31-464 Krakow, Pologne,
- tous représentés par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,
- en vertu de quatre procurations sous seing privé, datées du 15 juillet 2009 et du 29 juillet 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société Hedland Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 19 septembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2131 du 15 novembre 2006.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident l'annulation des cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT CINQ EUROS (EUR 125) chacune et l'émission en remplacement de DOUZE MILLIONS CINQ CENT MILLE (12.500.000) parts sociales d'une valeur nominale de ZERO VIRGULE ZERO ZERO UN EURO (EUR 0,001) représentant le capital social, attribuées aux associés actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de DEUX MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 2.200) pour porter son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) à QUATORZE MILLE SEPT CENTS EUROS (EUR 14.700) par l'émission de DEUX MILLIONS DEUX CENT MILLE (2.200.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de ZERO VIRGULE ZERO ZERO UN EURO (EUR 0,001) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sont intervenus aux présentes:

1) Madame Bozena CIUPINSKA, prénommée, représentée comme dit-ci avant par Monsieur Philippe AFLALO, prénommé,

déclare souscrire SIX CENT SOIXANTE SEPT MILLE HUIT CENT SOIXANTE ET DOUZE (667.872) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces;

2) Monsieur Boguslaw PILSZCZEK, prénommé, représenté comme dit-ci avant par Monsieur Philippe AFLALO, prénommé,

déclare souscrire HUIT CENT QUARANTE SEPT MILLE CENT SEPT (847.107) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces.

3) Monsieur Jerzy DYRDA, prénommé, représenté comme dit-ci avant par Monsieur Philippe AFLALO, prénommé, déclare souscrire QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CENT SOIXANTE HUIT (99.168) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces.

4) Monsieur Jacek WYSOCKI, prénommé, représenté comme dit-ci avant par Monsieur Philippe AFLALO, prénommé, déclare souscrire CINQ CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE HUIT CENT CINQUANTE TROIS (585.853) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces.

Le montant total de DEUX MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 2.200) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à QUATORZE MILLE SEPT CENTS EUROS (EUR 14.700) représenté par QUATORZE MILLIONS SEPT CENT MILLE (14.700.000) parts sociales d'une valeur nominale de ZERO VIRGULE ZERO ZERO UN EURO (EUR 0,001) chacune, toutes souscrites entièrement libérées."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 1.200).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 août 2009. Relation: LAC/2009/31968. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009108179/134.

(090130042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Wolfenbuettel Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.186.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juillet 2009

Première résolution

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

Deuxième résolution

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Associé unique, anciennement Patron Investments S.à r.l., a changé son nom en Patron Investments III S.à r.l.

L'Associé unique a également changé son adresse professionnelle du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009107590/25.

(090129751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

SMR Patents S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Visiocrp Patents S.à r.l.).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.658.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninthday of July.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

VISIOCORP MANAGEMENT UK LIMITED (former: SCHEFENACKER MANAGEMENT UK LIMITED), a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at castle trading estate, East Street, Portchester, Hampshire P016 9SD, United Kingdom, with registration number 04002526

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on July 29th, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual partner of Visiocrp Patents S.á r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, incorporated under the name of SCHEFENACKER PATENTS S.á r.l. by a deed of Me Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on February 2, 2007 published on the Memorial Recueil des Sociétés et Associations C 759 of April 30, 2007.

- that, the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to amend the company's name into SMR PATENTS S.à r.l. and decides the subsequent amendment of article 1 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

"The private limited liability Company will have the denomination SMR PATENTS S.à r.l."

Second resolution

The sole partner resolves to change date of closing the accounting year from December 31st to March 31st, and in consequence to amend article 14 of the articles of incorporation which shall have the following wording:

" **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on April first of each year and ends on March thirty-first of the following year."

Transitory Provision

The accounting year which started on January 1st, 2010 shall end on March 31st, 2010.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

VISIOCORP MANAGEMENT UK LIMITED (anc: SCHEFENACKER MANAGEMENT UK LIMITED), une société constituée et existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au castle trading estate, East Street, Portchester, Hampshire PO16 9 SD, Royaume-Uni et immatriculée sous le numéro 04002526

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée en date du 29 juillet 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé actuel de la société Visiocrp PATENTS S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, constituée sous le nom de SCHEFENACKER PATENTS S.à r.l. suivant acte de Maître Paulé Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 759 du 30 avril 2007;

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en SMR PATENTS S.à r.l. et décide de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

"La Société à responsabilité limitée aura la dénomination SMR PATENTS S.à r.l."

Deuxième Résolution

L'associé unique décide de changer la date de la clôture de l'exercice social du 31 décembre au 31 mars et en conséquence de modifier l'articles 14 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 14. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante."

Mesure transitoire

L'exercice social qui a commencé le 1^{er} janvier 2010 sera clôturé le 31 mars 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2009. Relation: LAC/2009/31100. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009107684/83.

(090129316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Le Sang de la Vigne Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.641.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf. Le vingt-quatre juillet.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Denis DURAND, indépendant, demeurant à F-24100 Bergerac (France), 9, rue Savorgnan De Brazza.
2. Stéphanie DURAND, employée, demeurant à F-24100 Bergerac (France), 9, rue Savorgnan De Brazza, ici représentée par Denis DURAND, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée en date du 22 juillet 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant et par les comparants, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

3. Alexandre DURAND, étudiant, demeurant à F-24100 Bergerac (France), 9, rue Savorgnan De Brazza.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "LE SANG DE LA VIGNE SARL".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains.

Art. 3. La société a pour objet la vente au détail, la vente en gros, comme intermédiaire, des produits d'alimentation, d'alcool et de boissons alcooliques.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter le développement. La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ (125,-) EUROS chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Denis DURAND, trente-trois parts sociales	33
2) Stéphanie DURAND, trente-trois parts sociales	33
3) Alexandre DURAND, trente-quatre parts sociales	34
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Assemblée générale extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, Avenue Lou Hemmer.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée, Alexandre DURAND, étudiant, demeurant à F-24100 Bergerac (France), 9, rue Savorgnan De Brazza.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. DURAND, A. DURAND, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 3 août 2009. REM 2009 / 996. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 août 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009107722/71.

(090129364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

RepCon Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.849.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-eight of July.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Stichting Polyphé, a foundation incorporated and governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam,

hereby represented by Mr Frédéric Lahaye, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Amsterdam on 27 July 2009.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder RepCon Lux S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of

Commerce and Companies under number B 96.849 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), on 14 November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1292 on 4 December 2003. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Luxembourg, on 13 February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 416 on 20 April 2004.

II.- The Company has a share capital of thirty-one thousand two hundred fifty Euro (EUR 31,250.-), divided into forty (40) shares with a nominal value of seven hundred eighty-one Euro twenty-five cents (EUR 781.25) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to dissolve the Company and to proceed with the immediate liquidation of the Company.

V.- The appearing party, acting as liquidator of the Company, declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company. The liquidation of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VII.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juillet 2009.

Par devant Nous Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting Polyphé, une fondation régie par les lois hollandaises ayant son siège social au Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam ici représentée aux fins des présentes par Mr Frédéric Lahaye, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Amsterdam le 27 juillet 2009.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est l'actionnaire unique de RepCon Lux S.A. une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.849 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), le 14 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1292 du 4 décembre 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 416 du 20 avril 2004.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250.-), représenté par quarante (40) actions d'une valeur nominale de sept cent quatre-vingt un euro et vingt-cinq centimes (EUR 781,25.-) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- La comparante, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Frédéric Lahaye, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 août 2009. LAC/2009/31491. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009107663/91.

(090129343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Blue Eagle CDO I, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 77.698.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the third of April.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Stichting Blue Eagle CDO I, a foundation incorporated and governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam

hereby represented by Mr Frédéric Lahaye, residing professionally in Luxembourg.

by virtue of a proxy given under private seal in Amsterdam on 27 July 2009.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder BLUE EAGLE CDO I, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 77.698 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 23 August 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 121 on 16 February 2001. The articles of incorporation have not been amended since its incorporation.

II.- The Company has a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one (31) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to dissolve the Company and to proceed with the immediate liquidation of the Company.

V.- The appearing party, acting as liquidator of the Company, declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company. The liquidation of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors as well as to the statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VII.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le 28 juillet 2009.

Par devant Nous Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting Blue Eagle CDO I, une fondation régie par les lois hollandaises ayant son siège social au Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam ici représentée aux fins des présentes par Mr Frédéric Lahaye, demeurant professionnellement à Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Amsterdam le 27 juillet 2009.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est l'actionnaire unique de BLUE EAGLE CDO I, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.698 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 121 du 16 février 2001. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- La comparante, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Frédéric Lahaye, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 août 2009. LAC/2009/31490. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009107662/86.

(090129334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Severn Trent Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.167.

1/ L'adresse correcte de David Chester est la suivante: 580, Virginia Drive, 19034 Fort Washington, Etats-Unis.

2/ L'adresse correcte de Maria Dorenkamp est la suivante: 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

3/ Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 24 juin 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Pascal Hobler, administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg
- Maria Dorenkamp, administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg
- Xavier Pauwels, administrateur de classe C, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Dominique Robyns, administrateur de classe C, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Michael McKeon, administrateur de classe A, avec adresse au 5, Priests' Paddock, HP9 1YI Buckinghamshire, Royaume Uni
- Fiona Brown Smith, administrateur de classe A, avec adresse à The Little Rectory, NN11 2NU Northamptonshire, Royaume Uni
- Léonard Graziano, administrateur de classe A, avec adresse au 950, Camelot Road, 18925 Furlong, Etats-Unis
- David Chester, administrateur de classe A, avec adresse au 580, Virginia Drive, 19034 Fort Washington, Etats-Unis pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2010 et qui se tiendra en 2010.

2. Acceptation de la démission des administrateurs suivants:

- Peter James Ullmann, administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 93, Coolsingel, 3012 AE Rotterdam, Pays-Bas, avec effet au 23 octobre 2008.
- David Pieter William De Buck, administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 93, Coolsingel, 3012 AE Rotterdam, Pays-Bas, avec date d'effet 19 février 2009.

3. Renouvellement du mandat de Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2010 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105773/37.

(090126321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

La Fiduciaire de l'Entreprise Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 64.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Perform & Services SA
59, Grand'Rue - L-3394 ROESER

Signature

Référence de publication: 2009107918/12.

(090129569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Parish Capital Luxembourg Holdings II-A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 145.397.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique Du 17 Juillet 2009

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Charles Merritt en tant que gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Steven LaDew, né le 9 Avril 1973 en Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 5915 Farrington Road, Suite 202, Chapel Hill, NC 27517, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 Août 2009.

Audrey Delaby

Mandataire

Référence de publication: 2009108123/17.

(090129264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

TELITAL PARTECIPAZIONI S.A., Industrie per le Telecomunicazioni, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 50.677.

Les comptes annuels au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TELITAL PARTECIPAZIONI S.A., Industrie per le Telecomunicazioni

Signatures

Référence de publication: 2009108002/12.

(090129070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Bloom Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.303.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 24 juin 2009

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (Luxembourg), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 24 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BLOOM INVESTMENTS S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009106269/17.

(090127193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Ere III - N°1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.236.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 7 août 2009 que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ERE III - N°4 S.à r.l., sise au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a cédé l'ensemble des cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société qu'elle détenait, à la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Real Estate III S.à r.l., ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de sorte que, suite à ce transfert:

1) ERE III - N°4 S.à r.l., précitée, ne détient désormais aucune part sociale de la Société,

2) Europa Real Estate III S.à r.l., précitée, détient désormais l'ensemble des cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 août 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009106027/20.

(090126687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.
